

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 61 (1999)
Heft: 2

Artikel: Etat des revenus en 1997 dans les exploitations-témoins du Dépouillement centralisé
Autor: Meier, Beat
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1084577>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles (FAT)

CH-8356 Tänikon TG Tél. 052-368 31 31

Fax 052-365 11 90

Etat des revenus en 1997 dans les exploitations-témoins du Dépouillement centralisé

Beat Meier, Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles (FAT), CH-8356 Tänikon

En 1997, le revenu agricole moyen des exploitations-témoins s'élève à Fr. 71 500.– par exploitation. Il rémunère les 407 jours de travail effectués par les membres de la famille ainsi que les Fr. 349 000.– de capitaux propres investis dans l'exploitation, ce qui signifie que ce n'est pas uniquement un revenu du travail. Par rapport à l'année précédente, 1996, le revenu agricole moyen a augmenté de Fr. 10 200.– (+17 %). L'amélioration du marché du bétail de boucherie et du bétail de rente constitue la cause principale de cette évolution, sachant que

l'évaluation du bétail dans le bilan joue un plus grand rôle que l'augmentation des produits effectifs du marché. Les pertes économiques de la production végétale ont eu des conséquences négatives sur le revenu des exploitations de plaine, alors que les résultats de l'élevage porcin et la hausse des paiements directs ont exercé une influence positive. Après un déclin continu entre 1990 et 1995, le revenu agricole nominal (c'est-à-dire sans prise en compte du renchérissement) est revenu au niveau de 1991/1992.

Le présent rapport est envoyé non seulement à tous les abonnés, mais aussi à toutes les exploitations qui mettent volontairement leur comptabilité à disposition du Dépouillement centralisé. La FAT tient ainsi à les remercier de leur travail supplémentaire nécessaire pour les boulements remis à la FAT.

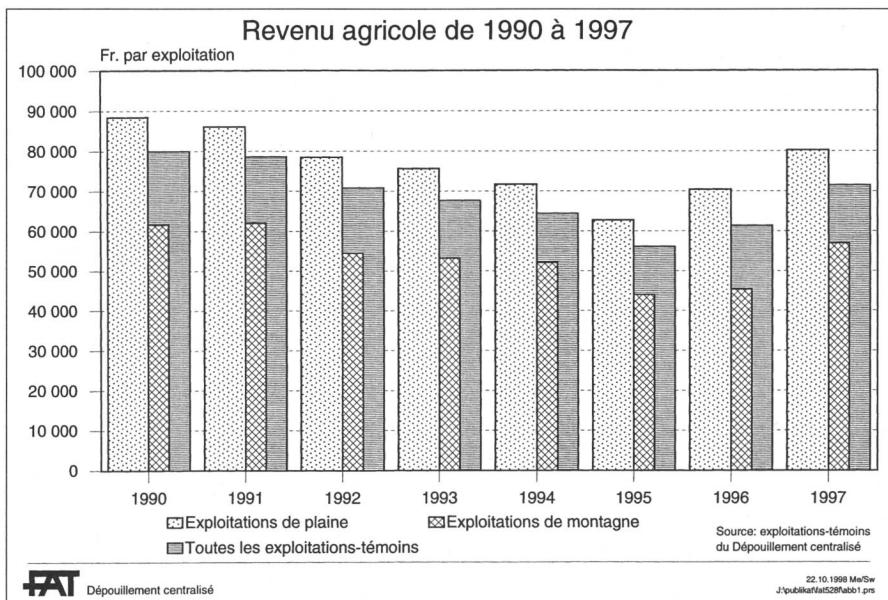


Fig. 1. Evolution du revenu agricole dans les exploitations-témoins de 1990 à 1997.

Sommaire	Page
Qu'est-ce qu'une exploitation-témoin?	24
Evolution du rendement brut	25
Evolution des charges réelles	26
Revenu agricole	26
Formation de capitaux propres et cash-flow potentiel	28
Revenu du travail	30
Investissements et amortissements par classes d'âges	31
Evolution ultérieure du Dépouillement centralisé	31

Qu'est-ce qu'une exploitation-témoin?

Les exploitations-témoins sont déterminées d'après les «Directives applicables à la détermination et à l'appreciation du revenu paysan» du Département fédéral de l'économie publique du 21 juin 1982. Comme les exploitations-témoins doivent être les plus représentatives possible d'exploitations «gérées rationnellement», elles sont soumises à des exigences particulières. Le chef d'exploitation ou un autre membre de la famille doit par exemple bénéficier d'une formation spécialisée en agriculture et le revenu accessoire ne doit pas dépasser un tiers du revenu agricole. Dans les exploitations de montagne d'une surface agricole utile inférieure à 10 ha, le revenu accessoire ne doit pas dépasser le revenu agricole. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'agriculture le 1.1.1999, le Dépouillement centralisé sera doté d'une nouvelle base légale. Les exploitations-témoins seront donc définies différemment.

Les 2780 exploitations-témoins évaluées en 1997 avec une surface agricole utile moyenne de 20 ha sont au-dessus de la moyenne suisse, qui s'élève, elle, à environ 15 ha. La figure 2 montre que ces dernières années, les surfaces ont augmenté lentement mais de manière continue. Dans les exploitations de plaine, les terres assolées représentent environ 8 ha et on y élève environ 15 vaches. Sur les 562 jours de travail comptabilisés dans les exploitations de plaine, 402 (72%) sont effectués par des membres de la famille. Dans les exploitations de montagne, ce sont 415 sur 492 jours (84%). En plaine comme en montagne, le nombre de jours de travail a diminué, sachant que l'emploi de main-d'œuvre salariée a reculé plus nettement que celui de main-d'œuvre familiale non rémunérée.

En 1997, parmi les exploitations-témoins, la part d'exploitations avec production intégrée (PI) (87%) et biologique (9%) était supérieure à la moyenne (fig. 3). Dans l'ensemble de la Suisse, le pourcentage d'exploitations PI est de 67% et celui des exploitations Bio de 6%. Pour l'interprétation des résultats, il faut également tenir compte de la reconversion à un autre

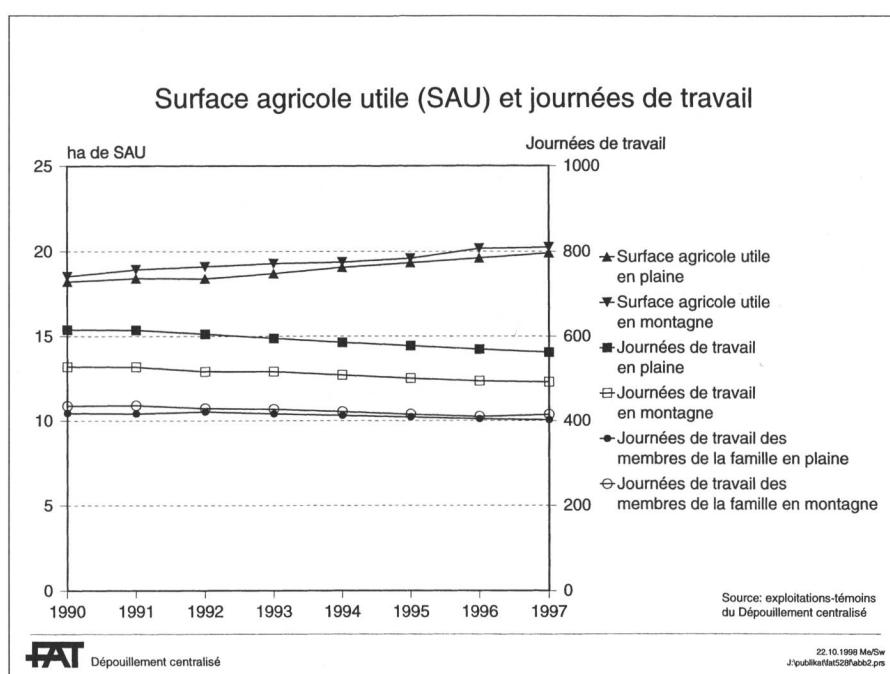


Fig. 2. Evolution de la surface agricole utile et des jours de travail dans les exploitations-témoins de 1990 à 1997.

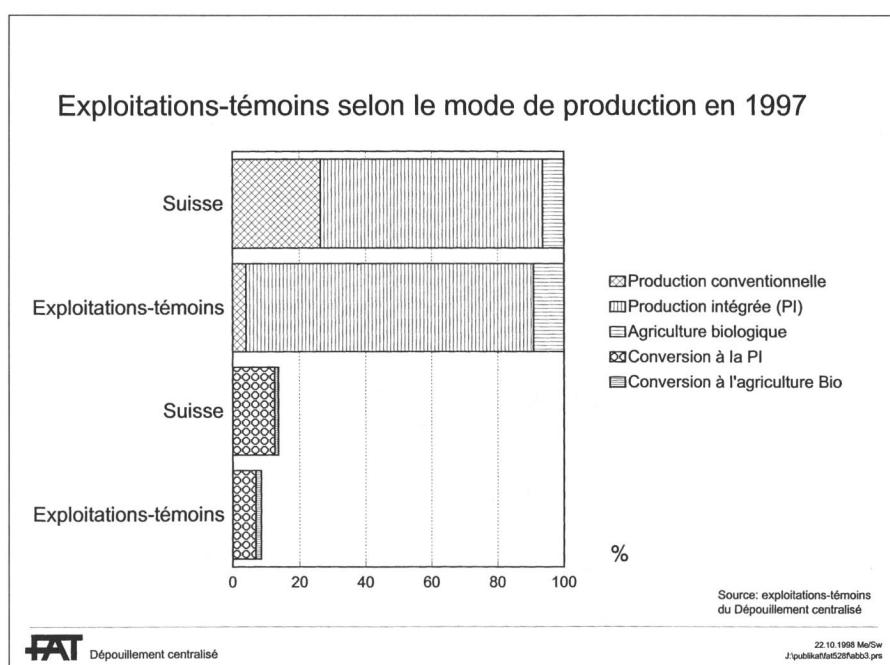


Fig. 3. Exploitations-témoins en 1997 en fonction du mode de production, en comparaison avec l'ensemble de l'agriculture.

mode de production, car ce changement est normalement lié à une hausse des paiements directs. Le pourcentage des exploitations qui sont passées à la PI en 1997 est estimé à 6,9% pour les exploitations-témoins et à 12,5% dans l'ensemble de la Suisse. En ce qui concerne le passage à l'agri-

culture biologique, les pourcentages sont de 1,6% dans les exploitations-témoins et de 1,1% dans l'ensemble de la Suisse. C'est pourquoi l'impact de la reconversion est plutôt sous-estimé dans les exploitations PI et surestimé dans les exploitations Bio.

Evolution du rendement brut

En 1995, le revenu brut moyen des exploitations-témoins a atteint un niveau plancher dans les exploitations de plaine comme dans les exploitations de montagne (fig. 4). Depuis lors, on constate de nouveau une hausse très nette. Les différents postes n'ont pas tous contribué de la même manière à cette évolution. Depuis 1990, les paiements directs ont considérablement augmenté en région de plaine comme en région de montagne. Dans cette dernière, les paiements compensatoires pour conditions de production difficiles (contributions aux frais, contributions à l'exploitation, etc.) avaient certes vu leur importance s'accroître déjà avant 1990. En 1997, les paiements directs ont de nouveau augmenté de près de Fr. 1900.– par exploitation par rapport à l'année précédente. Dans les exploitations de plaine, ce sont les contributions PI qui ont le plus augmenté; dans les exploitations de montagne en revanche, ce sont les contributions Bio. Les subventions accordées pour la détention contrôlée en plein air et pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux sont celles qui, proportionnellement, ont connu la hausse la plus importante.

Jusqu'en 1996, les rendements de l'autre élevage bovin ont considérablement diminué. En 1997, ils sont passés nettement au-dessus du niveau de 1996, dite année de l'ESB (exploitations de plaine + Fr. 7600.–, exploitations de montagne + Fr. 7300.–). Malgré cette amélioration en 1997, les rendements de l'autre élevage bovin sont encore environ 40% inférieurs aux valeurs qu'ils affichaient en 1990 et 1991. Pour ce poste, il s'agit essentiellement du produit de la vente du bétail de rente et du bétail de boucherie, de l'accroissement du jeune bétail et d'éventuelles rectifications des valeurs au bilan. Le prix du bétail de rente et du bétail de boucherie s'est certes stabilisé en 1997 par rapport à 1996, mais il n'en reste pas moins bien en dessous du niveau qu'il avait au début des années 90. La croissance du jeune bétail dépend de la valeur unitaire, de l'évaluation des vaches laitières. En 1990, la valeur unitaire s'élevait en-

core à Fr. 2600.– par vache, mais les réductions dictées par le marché l'ont fait chuter à Fr. 1700.– par vache à la fin de l'année 1996. Par conséquent, le rendement brut tiré de l'accroissement d'un bovin d'élevage de la naissance à la première mise bas a baissé de 35% depuis 1990. Finalement, la chute de l'évaluation a un impact sur le rendement brut y compris pour les vaches qui restent sur l'exploitation. En 1995 et 1996, avec la baisse de la valeur unitaire de Fr. 2300.– à Fr. 2000.–, respectivement de Fr. 2000.– à Fr. 1700.–,

l'effet de la dépréciation s'est chiffré entre Fr. 6000.– et Fr. 7000.– dans les exploitations de plaine et de montagne. En 1997, il n'y a pas eu de dévaluation similaire, ce qui explique les deux tiers de la hausse du rendement brut par rapport à l'année précédente. Suite à la baisse des prix depuis le début des années 90, les rendements de la production végétale dans la région de plaine et les rendements du lait et des produits laitiers ont également accusé un recul très net.

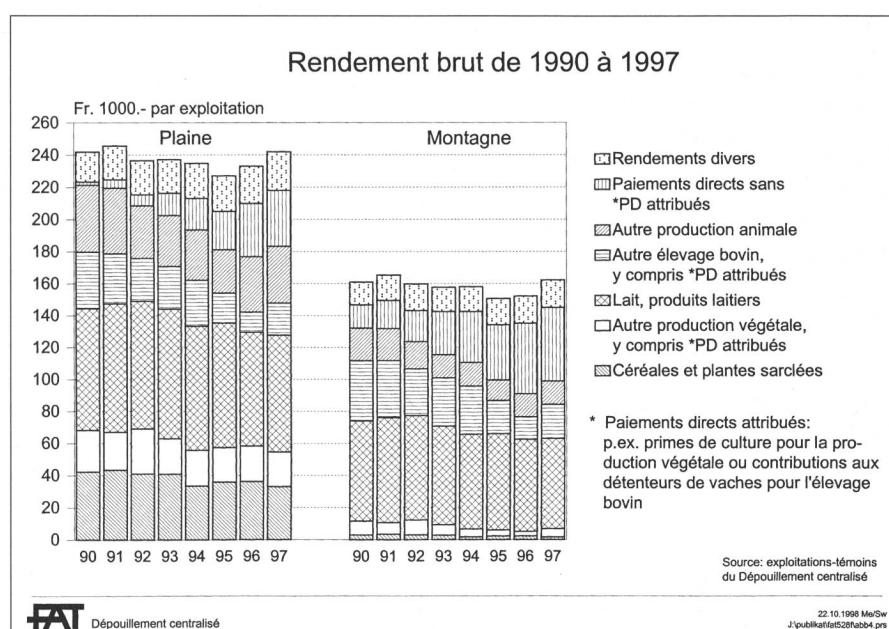


Fig. 4. Evolution du rendement brut dans les exploitations-témoins de 1990 à 1997.

Evolution des charges réelles

Malgré l'augmentation de la surface agricole utile, les charges réelles sont légèrement en baisse ces deux dernières années après avoir affiché une hausse constante jusqu'en 1995 (fig. 5). La baisse des coûts de la production végétale est due en grande partie à l'emploi plus réduit d'engrais commerciaux. Les coûts de la production animale, quant à eux, ont reculé de manière encore plus nette ces dernières années. Cette évolution est due en grande partie à la baisse du prix du fourrage. De plus, depuis 1992, suite à la chute des taux d'intérêts, les intérêts des dettes ont également diminué. Enfin, on constate une légère baisse des frais liés aux employés durant les trois dernières années.

Par contre, le coût des moyens de production a lui considérablement augmenté. Cette augmentation est en grande partie due aux réparations des machines et des bâtiments, aux travaux effectués par des tiers et aux coûts plus élevés des véhicules. La hausse du reste des charges d'exploitation s'explique par l'augmentation des dépenses pour l'électricité, l'eau, les assurances et les frais courants généraux. Les amortissements ont eux aussi augmenté, essentiellement à cause des bâtiments. Les amortissements des machines sont en légère baisse.

En 1990, les charges réelles attribuables à la production végétale ou à la production animale s'élevaient à 38%. Ce pourcentage a chuté à 33% dans les exploitations de plaine et à 30% dans les exploitations de montagne. Cela signifie que les décisions stratégiques sur le long terme qui se répercutent par exemple sur les amortissements ou les coûts salariaux, exercent une influence de plus en plus importante sur la structure des coûts que des mesures à court terme portant sur les techniques de production.

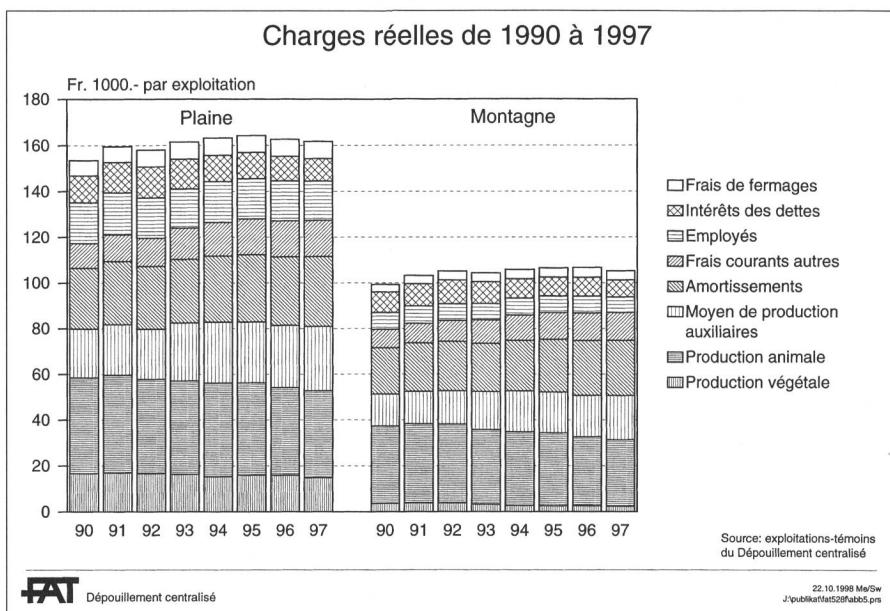


Fig. 5. Evolution des charges réelles dans les exploitations-témoins de 1990 à 1997.

Tab.1. Evolution des revenus 1996/1997 dans les exploitations-témoins du Dépouillement centralisé

Groupe d'exploitations	Nombre d'exploitations		Jours de travail des membres de la famille		Revenu agricole par exploitation en francs			Revenu agricole par unité de main-d'œuvre familiale en francs	
	1996	1997	1996	1997	1996	1997	Mor-dif.	1996	1997
Toutes les exploitations-témoins	2841	2780	406	407	61 321	71 514	17%	42 290	49 199
Exploitations de plaine	1810	1740	404	402	70 411	80 220	14%	48 800	55 875
Exploitations de montagne	1031	1040	410	415	45 363	56 948	26%	30 980	38 423
Exploitations PI de plaine	1496	1577	406	404	70 928	79 887	13%	48 916	55 367
Exploitations Bio de plaine	45	55	410	386	71 601	79 253	11%	48 898	57 489
Exploitations PI de montagne	768	805	410	417	46 651	57 365	23%	31 859	38 518
Exploitations Bio de montagne	39	90	435	419	49 079	57 818	18%	31 591	38 637

* Unité de main-d'œuvre familiale = 280 jours de travail

Revenu agricole

En 1997, le revenu agricole qui représente la différence entre le rendement brut et les charges réelles, a dédommagé les 407 jours de travail effectués par les membres de la famille du chef

d'exploitation et les Fr. 349 000.- de capitaux propres investis dans l'exploitation. La hausse de près de Fr. 10 200.- (+17%) par rapport à l'année précédente est liée à différents facteurs qui ont influé sur le rendement brut et les charges réelles, facteurs qui ont été mentionnés dans les chapitres précédents. L'amélioration est plus marquée dans les exploita-

tions de montagne avec Fr. 11 600.- (+26%) que dans les exploitations de plaine (Fr. 9800.-, +14%), sachant qu'il faut également tenir compte d'un niveau de revenu plus bas dans les premières. Toutefois, la différence de revenu entre les exploitations de plaine et les exploitations de montagne s'est un peu estompée.

Les exploitations PI ayant enregistré des augmentations plus importantes, les deux modes de production, PI et Bio, ont un niveau de revenu comparable, en plaine comme en montagne. Le revenu par exploitation peut causer des erreurs d'interprétation, si on le compare directement avec le revenu d'une personne qui travaille en dehors de l'agriculture. Pour atteindre le revenu agricole, on emploie en moyenne environ 1,5 unités de main-d'œuvre familiale non rémunérée. Le revenu agricole par unité de main-d'œuvre familiale (nombre de jours de travail des membres de la famille divisé par 280) tel qu'il est mentionné dans le **tableau 1**, prend en compte cette réalité. Le revenu agricole par unité de main-d'œuvre familiale n'en reste pas moins une valeur problématique, comme le montrent les trois arguments suivants. **Premièrement**, le nombre de jours de travail nécessaires par unité de main-d'œuvre familiale est difficile à définir. Son relevé comporte généralement des imprécisions. Pour des indépendants, 300 jours de travail par personne sont certes courants, même en dehors du secteur agricole. Les employés agricoles effectuent environ 280 jours de travail. Les employés en dehors du secteur primaire effectuent normalement moins de 250 jours de travail. **Deuxièmement**, le revenu agricole est censé rémunérer non seulement le travail, mais aussi les capitaux propres investis dans l'exploitation. C'est la raison pour laquelle pour le calcul du revenu du travail (voir chapitre Revenu du travail), on déduit d'abord les intérêts calculés des capitaux propres. Dans le **tableau 1**, cette déduction n'a pas été appliquée. **Troisièmement**, le revenu agricole n'est pas à disposition pour la consommation ou l'épargne privée de la même manière que peut l'être le salaire d'un employé. Au contraire, le revenu agricole doit permettre de constituer des réserves pour maintenir l'exploitation (les amortissements ne tiennent pas compte du renchérissement), financer

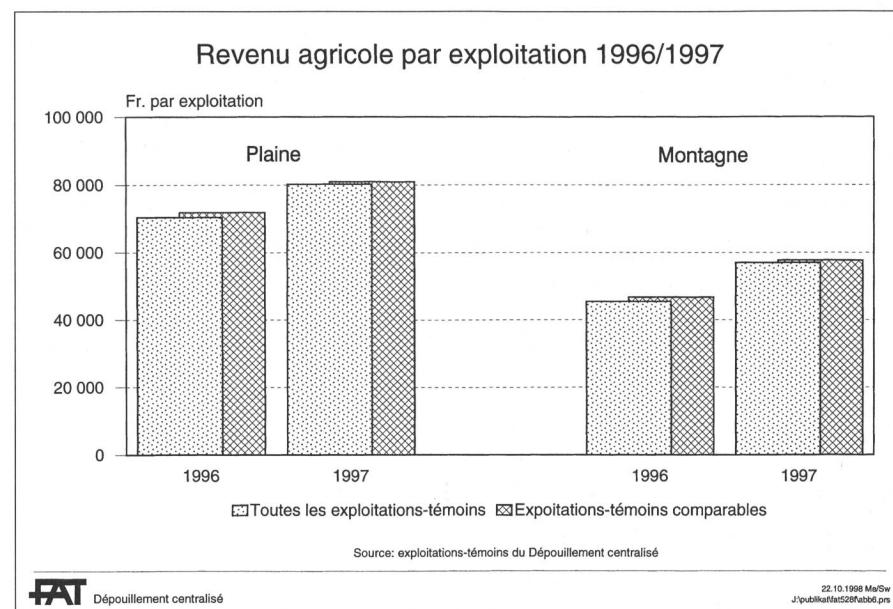


Fig. 6. Influence des mutations sur l'évolution du revenu agricole dans les exploitations-témoins en 1996/97.

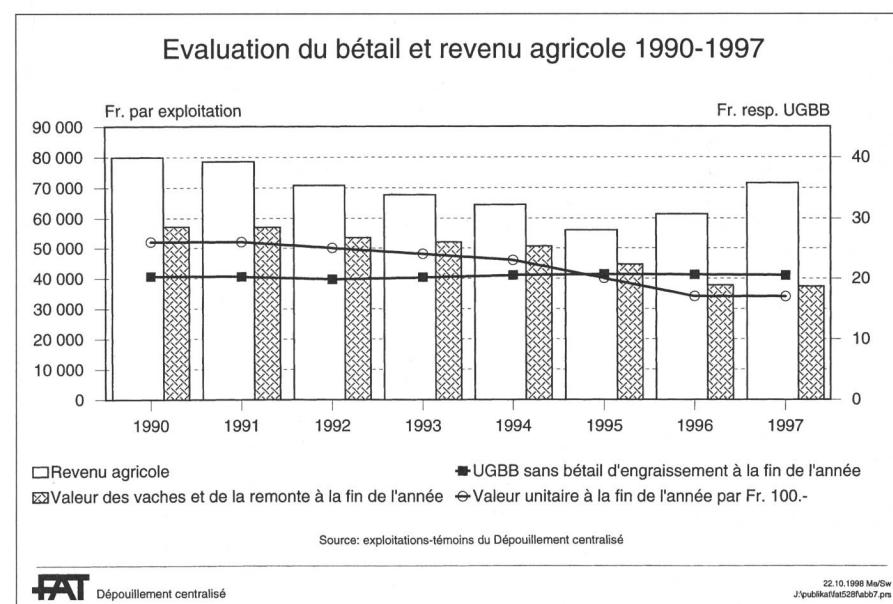


Fig. 7. Influence de l'évaluation du bétail bovin sur l'évolution du revenu agricole dans les exploitations-témoins de 1990 à 1997.

de nouveaux investissements et économiser pour la retraite.

Dans la figure 1, sur le long terme, on constate que de 1990 à 1995, le revenu agricole n'a cessé de reculer dans les exploitations de plaine. Dans les exploitations de montagne, le recul a commencé en 1992. Durant les deux dernières années, le revenu s'est rétabli. En 1997, il affiche une valeur supérieure à celle de 1992. Une comparaison des revenus sur plusieurs années doit également tenir compte du ren-

chérissement. L'indice national des prix à la consommation a par exemple augmenté de 18,5% entre 1990 et 1997. C'est pourquoi la baisse réelle du revenu depuis 1990 est nettement plus importante que ne l'indiquent les valeurs nominales.

Comme l'échantillonnage des exploitations-témoins varie également d'année en année, il faut également savoir dans quelle mesure ces mutations influencent les évolutions constatées. Si l'on considère uniquement les exploi-

Rapports FAT no 528: Etat des revenus en 1997

tations comparables, c'est-à-dire les exploitations qui se sont mises à disposition comme exploitations-témoins en 1996 et en 1997, on peut estimer l'effet des mutations. La figure 6 montre que l'évolution du revenu reste sensiblement la même dans les exploitations de plaine comme dans les exploitations de montagne.

L'évaluation du cheptel bovin influence considérablement le rendement brut et le revenu (voir chapitre Rendement brut et fig. 7). La baisse de la valeur unitaire de Fr. 300.– par exercice comptable en 1995 et 1996 s'est répercutee sur le bilan. Les valeurs du bilan suivent donc l'évolution de la valeur unitaire. Comme la charge en bétail reste relativement constante, le recul enregistré par le bilan se fait directement sentir pour les années en question.

Si l'on avait renoncé à la dévaluation, les revenus de 1995 et de 1996 auraient été de Fr. 6000.– à Fr. 7000.– supérieurs et la hausse entre 1996 et 1997 serait apparue plus faible (moins de fluctuations au fil des ans). Cela correspondrait d'ailleurs plus à la situation financière, telle que la perçoit l'agriculteur en fonction des liquidités dont il dispose. Mais renoncer à la dévaluation aurait entraîné une surévaluation du cheptel bovin, ce qui n'était pas envisageable du point de vue de la fiscalité comme de celui de la gestion d'entreprise. Des pertes correspondantes diminueraient les résultats lors de vente des bêtes.

Il est intéressant de constater qu'en 1996, le revenu a augmenté alors que les pertes énormes subies par l'élevage bovin ont été compensées par les très bons résultats de l'élevage porcin et l'augmentation de plus de Fr. 9000.– des paiements directs.

L'étude de différents types d'exploitations dans la figure 8 montre que l'évolution positive du revenu s'est étendue à tous les modes de production. Les exploitations de grandes cultures et de cultures spéciales ont connu une hausse de revenu relativement réduite qui s'explique par la faible importance de l'élevage de bétail dans ces exploitations et par les pertes considérables accusées par la production végétale. Ce sont les exploitations spécialisées qui ont atteint le niveau de revenu le plus élevé. Elles sont suivies ensuite par les exploitations normales de la région de plaine. En outre, on cons-

Revenu agricole 1996/1997 selon la structure de production

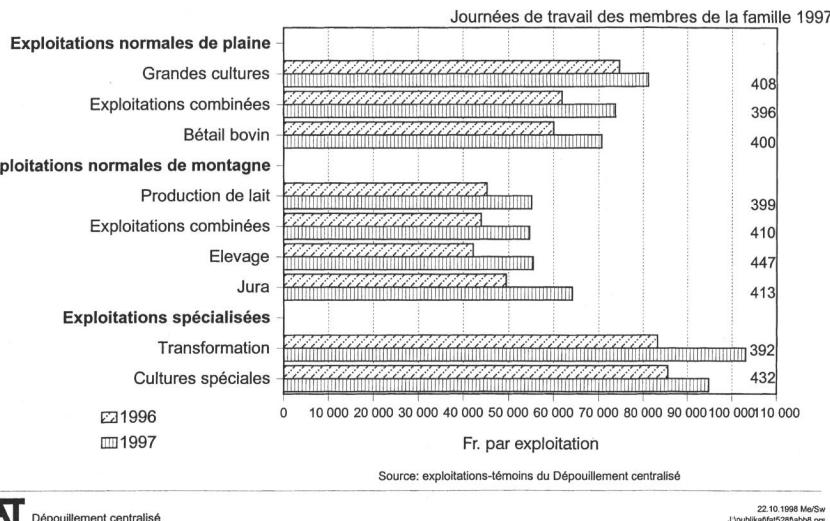


Fig. 8. Evolution du revenu agricole dans les exploitations-témoins en 1996/97 en fonction de la structure de la production.

Formation de capitaux propres 1990 à 1997

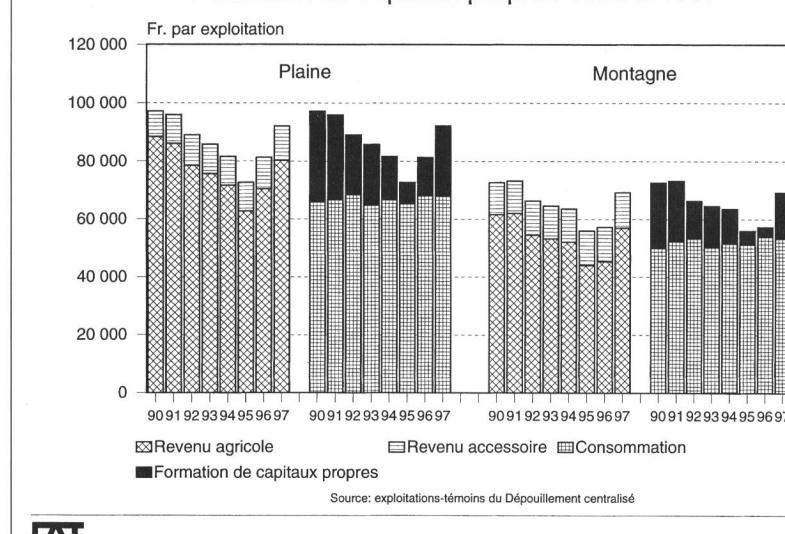


Fig. 9. Evolution de la formation de capitaux propres dans les exploitations-témoins de 1990 à 1997.

tate que les différences de revenus ont tendance à s'estomper entre les différents types d'exploitations et entre les exploitations de montagne et celles de plaine.

Formation de capitaux propres et cash-flow potentiel

D'après les directives en vigueur, les exploitations qui affichent un revenu accessoire important ne peuvent pas être acceptées comme exploitations-témoins. C'est une cause parmi d'autre

Formation de capitaux propres et cash-flow potentiel

tres que la part du revenu accessoire évolue peu d'une année à l'autre (fig. 9). C'est aussi pourquoi d'une année à l'autre, les différences de revenu total correspondent généralement aux différences du revenu agricole. Comme la consommation évolue peu elle aussi d'une année à l'autre, les différences de revenu agricole se répercutent largement sur la formation de capitaux propres et s'y font très nettement sentir. Dans les exploitations de plaine, en 1997, les capitaux propres ont augmenté de Fr. 24 000.–, et de Fr. 16 000.– dans les exploitations de montagne. La formation de capitaux propres varie considérablement, non seulement d'une année à l'autre, mais aussi d'une exploitation à l'autre. En 1997, 22% des exploitations de plaine et 21% des exploitations de montagne ont affiché une diminution de leurs capitaux propres. En revanche, 18% des exploitations de plaine et 6% des exploitations de montagne ont enregistré une hausse de plus de Fr. 50 000.– francs de leurs capitaux propres.

Le cash-flow potentiel, somme de la formation des capitaux propres et des amortissements, est un paramètre pour les fonds réunis par l'ensemble de l'entreprise (revenu accessoire compris, après déduction de la consommation privée) pour la formation de réserves et pour les investissements. Pour le cash-flow de l'exploitation (marge d'autofinancement disponible), il faut également tenir compte des modifications des stocks et de l'actif bétail, ce qui veut dire qu'il faut ajouter aux valeurs de la figure 10 les dépréciations massives du cheptel bovin en 1995 et en 1996.

Etant donné la faible fluctuation des amortissements annuels, l'évolution du cash-flow potentiel suit largement celle du revenu agricole. En 1997, dans les exploitations de plaine, il se monte en moyenne à Fr. 54 800.–. De ce montant, Fr. 35 100.– étaient investis dans le domaine et Fr. 12 100.– dans les machines. Dans les exploitations de montagne, le cash-flow potentiel se monte en moyenne à Fr. 40 000.–, dont Fr. 25 900.– étaient investis dans le domaine et Fr. 10 700.– dans les machines. Dans les exploitations de montagne et de plaine, les investissements réalisés ont en moyenne pu être financés avec les fonds propres de l'exploitation.

L'analyse du revenu, de la consomma-

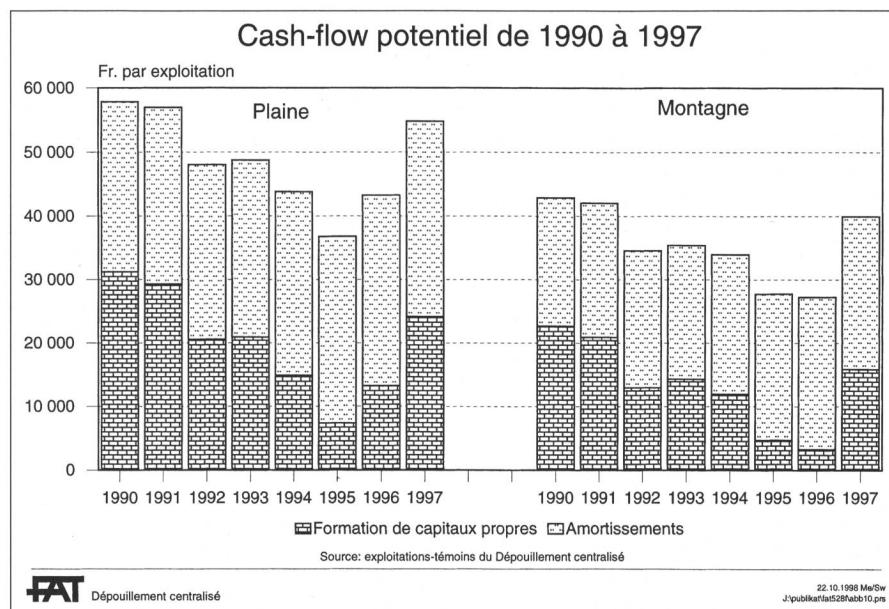


Fig. 10. Evolution du cash-flow potentiel dans les exploitations-témoins de 1990 à 1997.

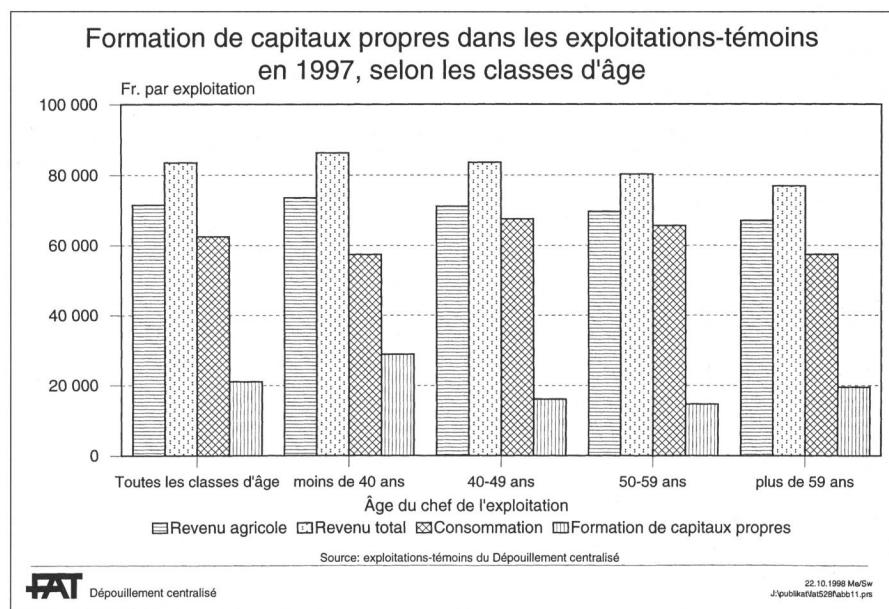


Fig. 11. Influence de l'âge du chef de l'exploitation sur le revenu, la consommation et la formation de capitaux propres dans les exploitations-témoins en 1997.

tion et de la formation de capitaux propres en fonction de la classe d'âge dans laquelle se situe le chef de l'exploitation (fig. 11) fait ressortir plusieurs éléments. Les exploitations des quatre classes d'âge se distinguent peu sur le plan de la taille ou de l'altitude de l'exploitation. Cela veut dire que les différences constatées entre les classes d'âge sont largement liées à l'âge du chef de l'exploitation.

Le groupe des jeunes chefs d'explo-

tation est celui qui réalise le revenu agricole le plus élevé. Plus les chefs d'exploitation avancent en âge, plus le revenu diminue. Ce recul est directement lié aux frais de la main-d'œuvre salariée qui augmentent avec l'âge du chef d'exploitation à l'exception du groupe des plus jeunes. Ce phénomène peut s'expliquer par la participation accrue des jeunes adultes de la famille dans les exploitations dont le chef d'exploitation avance en âge. De nos

jours, ces derniers sont souvent rémunérés comme des employés. Les groupes des plus jeunes chefs d'exploitations et celui des plus âgés sont ceux qui affichent la consommation la plus faible. C'est dans le groupe de 40 à 49 ans que la consommation est la plus élevée. Les différences en matière de consommation s'explique par les différentes phases évolutives de la famille.

Plus la consommation est importante, plus la formation de capitaux propres est faible. Sachant que la consommation est la plus élevée dans le groupe des 40 à 49 ans et dans celui des 50 à 59 ans, c'est également dans ces groupes que la formation de capitaux propres est la plus réduite. Dans le groupe des jeunes chefs d'exploitations, elle est plus importante que dans celui des plus âgés, à cause du revenu agricole plus élevé. En résumé, on constate que l'évolution de la formation des capitaux propres suit une courbe caractéristique en fonction de l'âge de l'exploitant, ce qui explique en partie la grande variabilité. L'évolution des investissements et des amortissements en fonction de l'âge sera étudiée dans un chapitre ultérieur.

Revenu du travail

Le revenu du travail sert à rémunérer le travail de la famille de l'exploitant. Il se calcule à partir du revenu agricole moins les intérêts des capitaux propres investis dans l'exploitation (fig. 12). Suite à la baisse des taux, les intérêts ont diminué depuis 1993 (1996: 5,20%, 1997: 4,60%). Le revenu du travail fluctue en fonction de l'évolution du revenu agricole, sachant toutefois que les modifications relatives du revenu du travail sont plus importantes d'année en année.

Avec Fr. 155.– dans la région de plaine et Fr. 105.– dans la région de montagne, le revenu par jour de travail des membres de la famille est nettement inférieur au salaire paritaire calculé, dont l'évolution dépend essentiellement du renchérissement (fig. 13). La comparaison des revenus avec le secteur extérieur à l'agriculture se fera selon de nouvelles règles dans le cadre de la politique agricole 2002. Le calcul

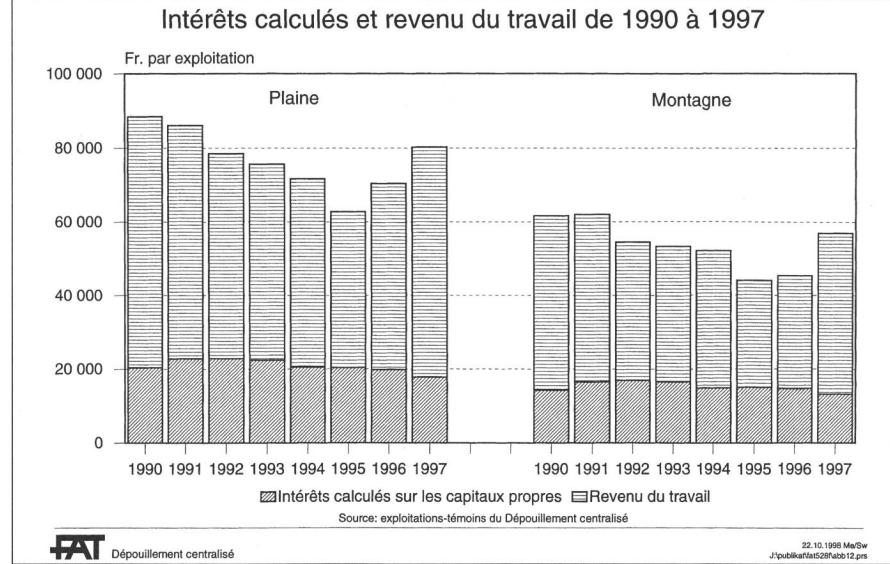


Fig. 12. Répartition du revenu agricole en fonction des intérêts et du revenu du travail dans les exploitations-témoins de 1990 à 1997.

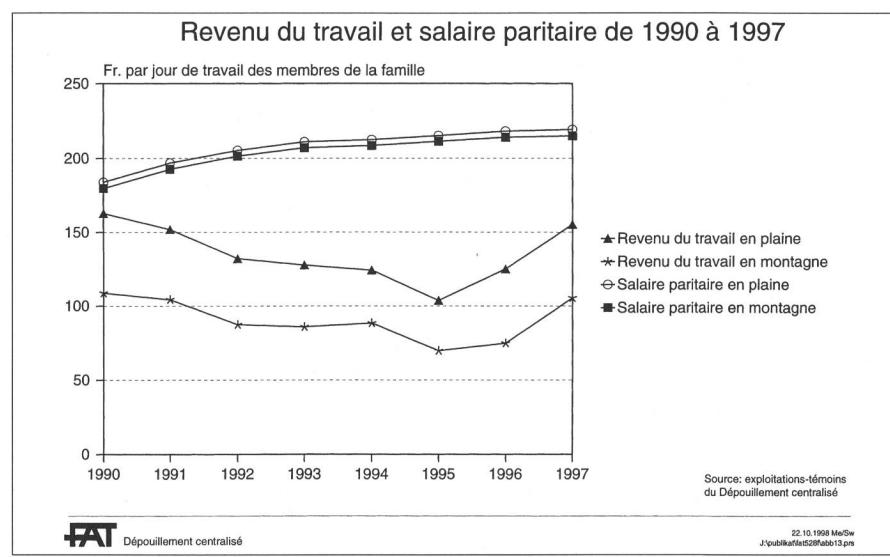


Fig. 13. Evolution du revenu du travail par jour de travail des membres de la famille et du salaire paritaire dans les exploitations-témoins de 1990 à 1997.

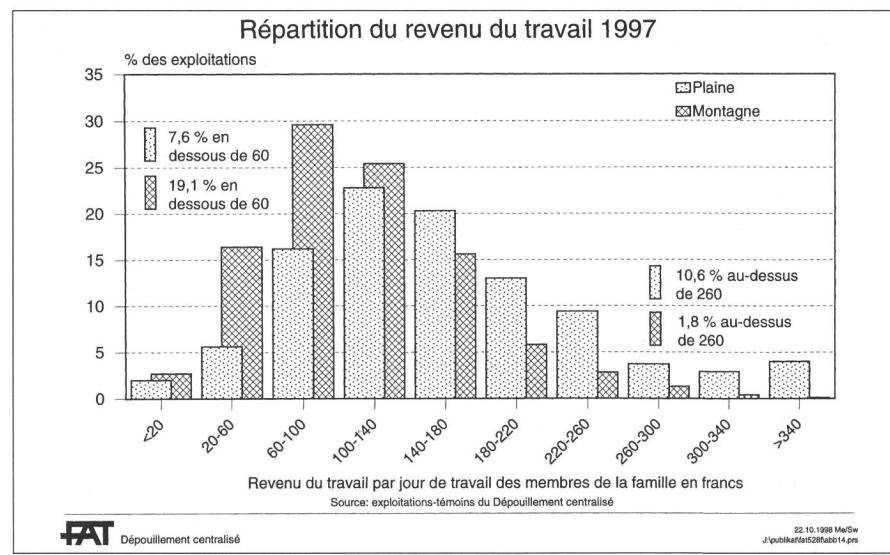


Fig. 14. Répartition du revenu du travail par jour de travail des membres de la famille dans les exploitations-témoins en 1997.

du revenu du travail et celui du revenu comparable dans les secteurs non agricoles seront tous les deux adaptés. Le revenu par jour de travail des membres de la famille varie considérablement d'une exploitation à l'autre (fig. 14). 7,6% des exploitations de plaine et 19,1% des exploitations de montagne ont gagné moins de 60 francs par jour. 10,6% des exploitations de plaine et 1,8% des exploitations de montagne ont obtenu un revenu du travail supérieur à 260 francs. Les différences sont un peu plus marquées dans les exploitations de plaine que dans les exploitations de montagne.

Investissements et amortissements par classes d'âges

Ce sont surtout les jeunes chefs d'exploitation qui investissent dans les bâtiments et les machines (fig. 15). C'est pourquoi les adaptations aux nouvelles exigences ont avant tout lieu après le changement de génération. Malgré l'importance des investissements, c'est dans le groupe des moins de 40 ans que les amortissements des bâtiments sont les plus bas. Cela tient peut-être au fait que dans ce groupe le pourcentage des fermages est particulièrement élevé (en majorité, exploitations en fermage familial), ce qui explique que les amortissements des bâtiments apparaissent moins fréquemment dans la comptabilité que dans les autres exploitations. En outre, lorsque l'exploitation est reprise à la valeur de rendement, la valeur des bâtiments est plutôt basse et se traduit par des amortissements inférieurs à la moyenne durant les premières années. En outre comme les investissements dans les bâtiments ont une durée d'amortissement plus longue, il est possible que les amortissements dans les bâtiments se cumulent dans la classe d'âge de 40 à 49 ans. Quelle que soit la classe d'âge, les investissements dans les machines sont inférieurs aux amortissements dus à de précédents investissements. Les amortissements couvrent environ la moitié des investissements dans les bâtiments, encore moins pour les jeunes chefs d'exploitations.

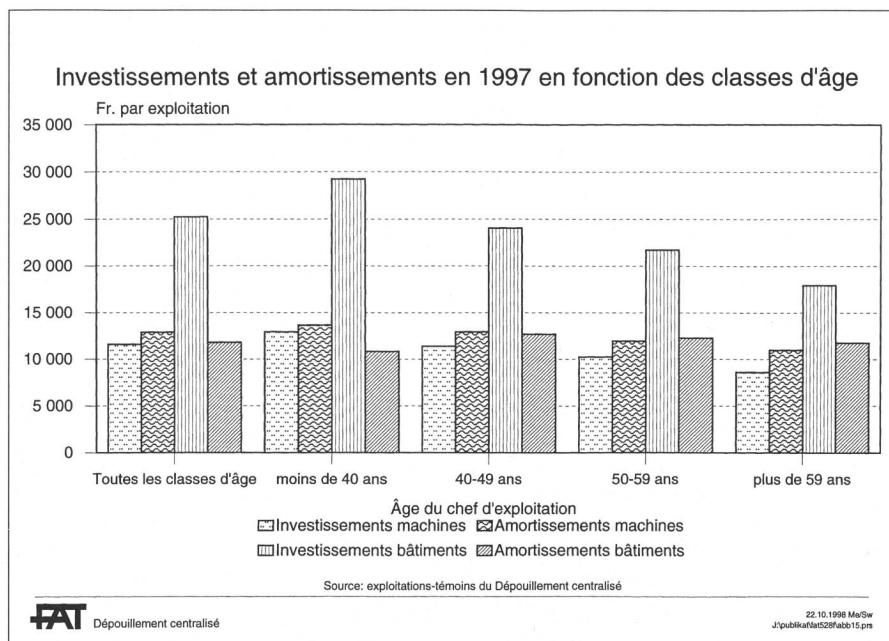


Fig. 15. Influence de l'âge du chef d'exploitation sur les investissements et les amortissements dans les exploitations-témoins en 1997.

Evolution ultérieure du Dépouillement centralisé

Les conditions générales du Dépouillement centralisé ont considérablement évolué durant les années 90. Les agriculteurs ont été obligés de tenir une comptabilité pour l'imposition. Les subventions fédérales pour les services comptables ont été supprimées. Un nouveau logiciel «Agro-Twin» a vu le jour et est censé remplacer l'ancienne comptabilité SBS/VDV avec le programme LBH.

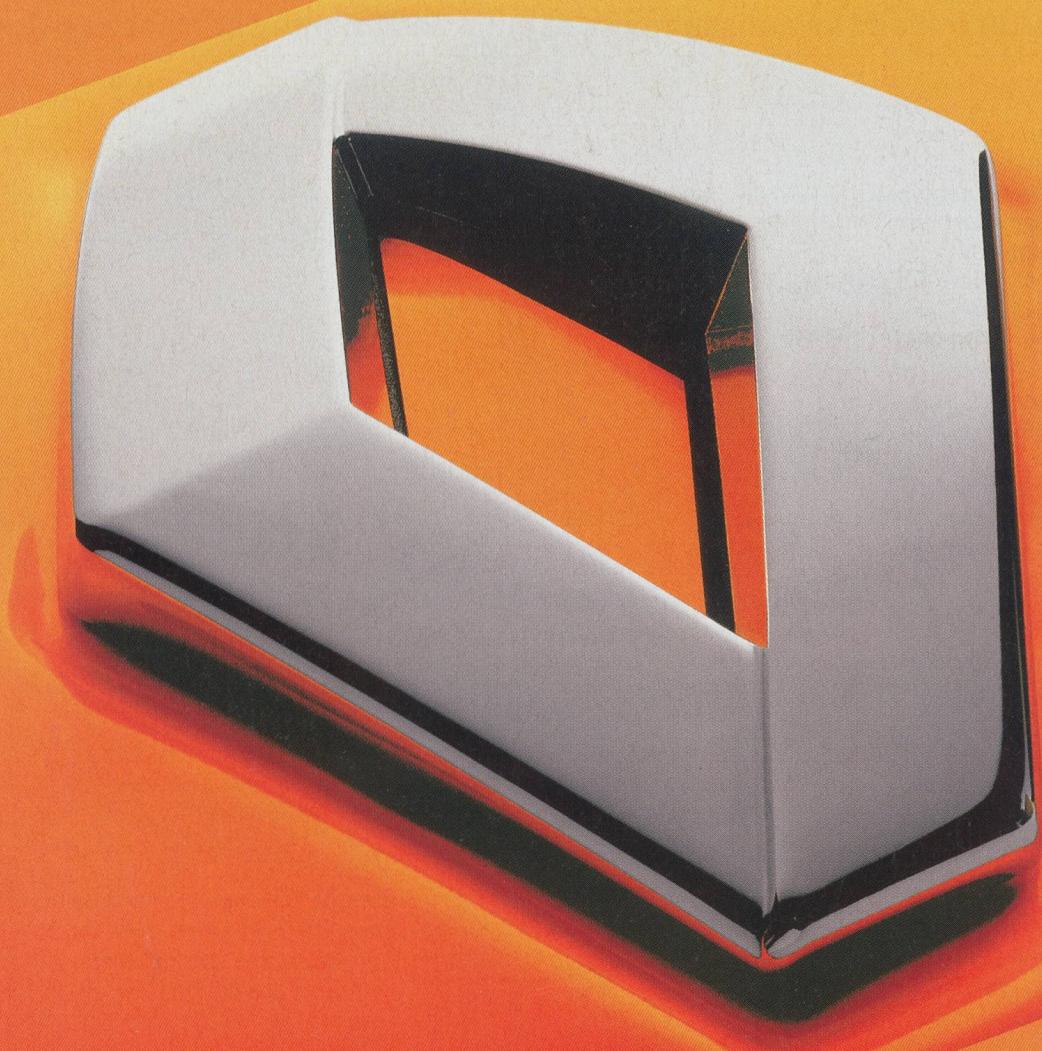
Un groupe de travail mis en place par la FAT avec tous les partenaires du Dépouillement centralisé s'est penché sur les nouvelles exigences et a présenté en mars 1997 le nouveau concept «DC 2000». Ce concept est actuellement en train d'être mis en pratique.

La nouvelle indemnité correspond à un montant moyen de Fr. 500.– pour près de 4200 boulements. A l'avenir, il est prévu de sélectionner les exploitations de manière plus ciblée pour réduire le nombre de boulements à indemniser, ce qui permettra d'augmenter le montant de l'indemnité moyenne par boulement. L'indemnité 1997 est notamment différenciée en fonction de la

date de livraison, du nombre de branches de production pouvant être dépoillées ainsi que de la sur- ou de la sous-représentation des différents cantons et zones (plan de sélection provisoire).

Les publications du Dépouillement centralisé seront remaniées. Cela concerne tous les anciens rapports (rapport principal, rapport «Marges brutes et charges de structure», rapport Bio, rapport de base et rapport sur quelques groupes d'exploitations sélectionnées). Le rapport «Marges brutes et charges de structure 1997» a été établi pour la première fois uniquement avec les exploitations PI. Par contre, l'ancien rapport PI n'apparaît plus (trop peu d'exploitations conventionnelles comparables). Le présent rapport FAT, qui paraît pour la première fois sous cette forme, s'adresse à un plus large public.

A l'avenir, les données seront livrées à la FAT indépendamment d'un quelconque système comptable. Pour ce faire, un catalogue de critères est en cours d'élaboration. Une première version sera testée durant l'exercice 1999. Une analyse des besoins en informations a montré que dans le domaine du revenu accessoire, des charges de structure et de l'éologie notamment, le public attendait plus de précisions.



Agence

CONCESSIONNAIRES, INVESTISSEZ DANS UNE VALEUR SÛRE EUROPÉENNE



Une valeur sûre qui, cette année encore, a fait ses preuves: RENAULT, 1^{ère} marque en France aux immatriculations. Une valeur sûre qui sait aussi innover: nouveaux modèles, nouvelles puissances, nouvelle technologie. Une valeur sûre au réseau de concessionnaires en plein développement. Un groupe que nous serons heureux de vous présenter. Alors, venez nous rejoindre au SIMA à Paris-Nord Villepinte France du 28 février au 4 mars 1999 / Hall 5 - Allée B - Stand 48 ou prenez contact avec Philippe Dulot au 00 33 134 65 55 27.

Site internet: www.renault-agriculture.com



RENAULT